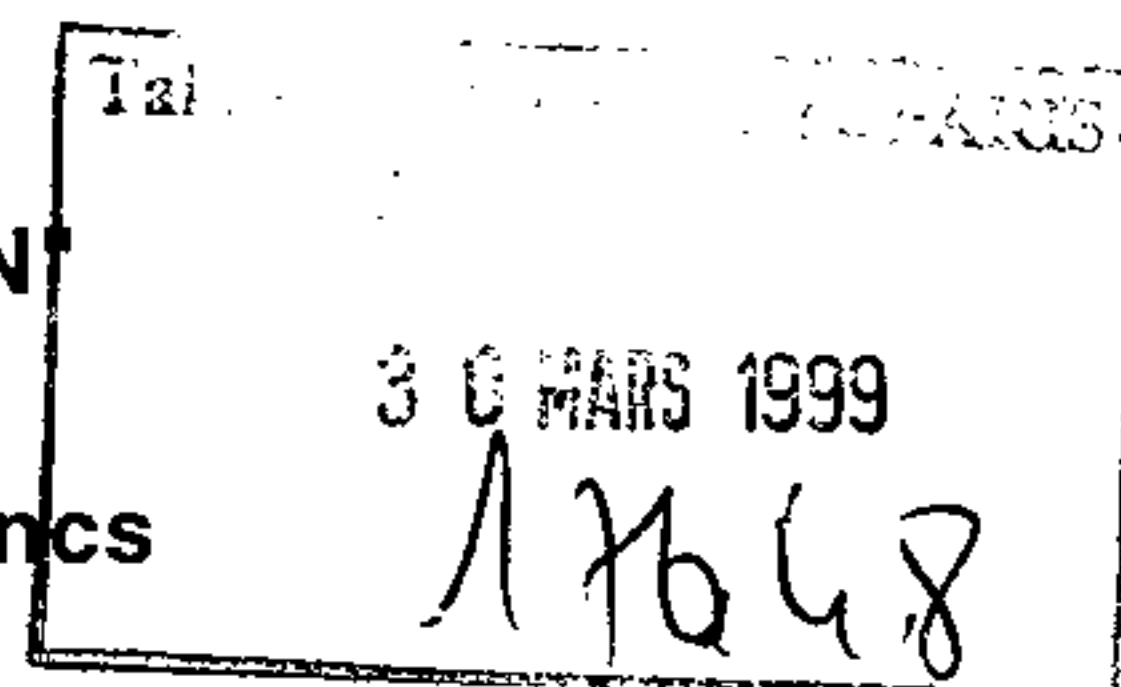


"A M G CULTURE COMMUNICATION"

S.A. au Capital de 5 000 000 Francs

Siège social : 38, rue Léon 75018 PARIS



90310637

=====

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 26 Juin 1998

=====

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit,
le 26 Juin à seize heures,
les actionnaires de la société "AMG Culture Communication" se sont réunis
au siège social sur convocation du Conseil d'administration à l'effet de
délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes
- Approbation des Comptes de l'exercice 1997, quitus aux Administrateurs
- Approbation, s'il y a lieu, des conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 Juillet 1966
- Affectation des résultats
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant

Une feuille de présence est signée par les actionnaires entrant en séance.

CG

Madame GAUTIER-FECHOZ préside la séance.

M. TOUILLAUD et Mme GAUTIER-MOTTEAU sont désignés comme scrutateurs, Monsieur MELONIO assure le secrétariat de l'Assemblée.

Le Président, après avoir constaté que 7 actionnaires sur 7 sont présents ou représentés déclare que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Il dépose sur le bureau de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires et au Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence de l'Assemblée certifiée par le bureau,
- le projet des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration, les comptes annuels, tous ces documents ayant été tenus à la disposition des actionnaires 15 jours avant la tenue de l'Assemblée.

Il donne lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 1997.

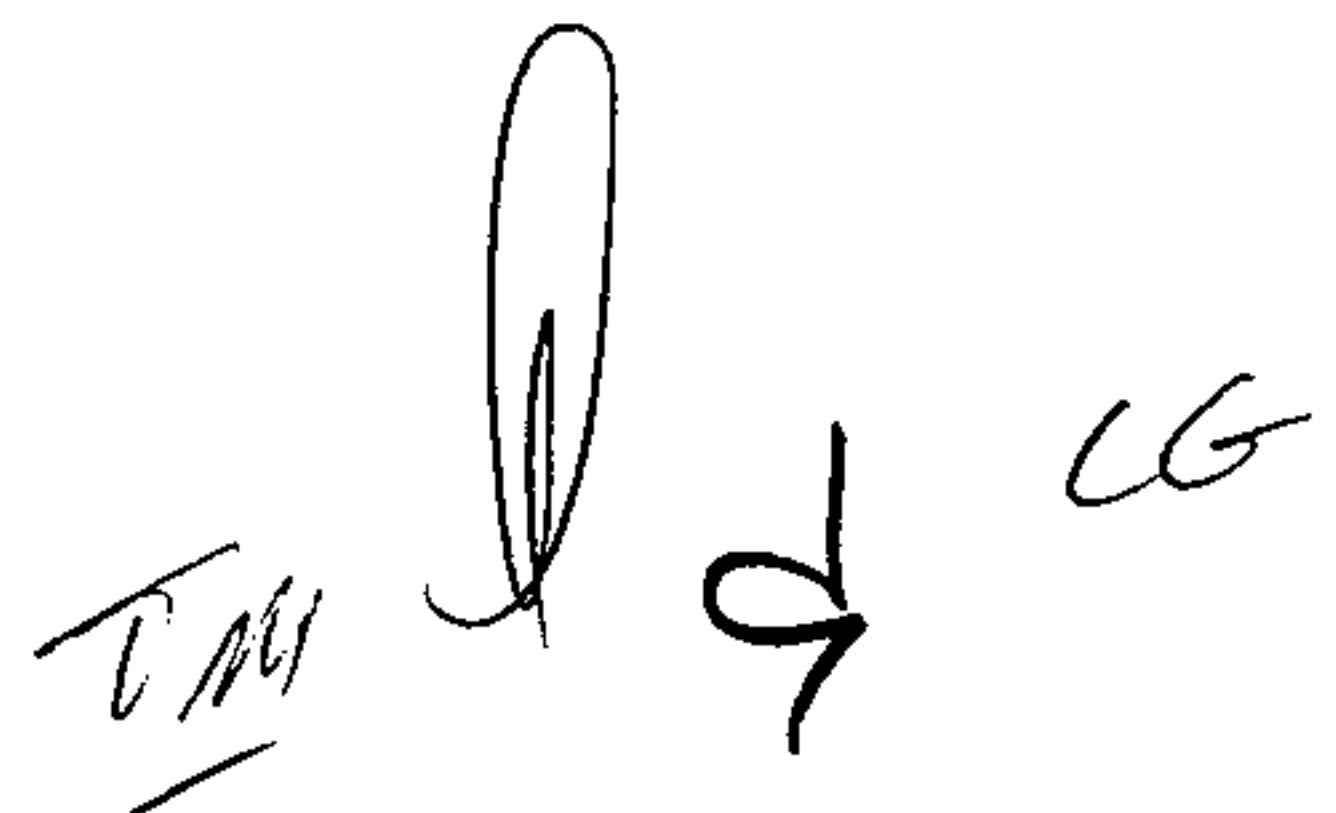
Après lecture, par le Commissaire aux Comptes de son rapport général et de son rapport spécial, le Président déclare la discussion générale ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions découlant de l'ordre du jour sont successivement mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 1997 qui se traduisent par un bénéfice net de F. 1 970 310 et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article 101 de la loi du 24 Juillet 1966, l'Assemblée Générale approuve les conventions décrites dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée par tous les votants, Mme GAUTIER-FECHOZ ne prenant pas part au vote.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

Report à nouveau	93 21800 F
Résultat de l'exercice	1 970 310,00 F

	2 063 528,00 F

Affectation :

A la réserve facultative	2 000 000,00 F
Report à nouveau	63 528,00 F

	2 063 528,00 F

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des 3 précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



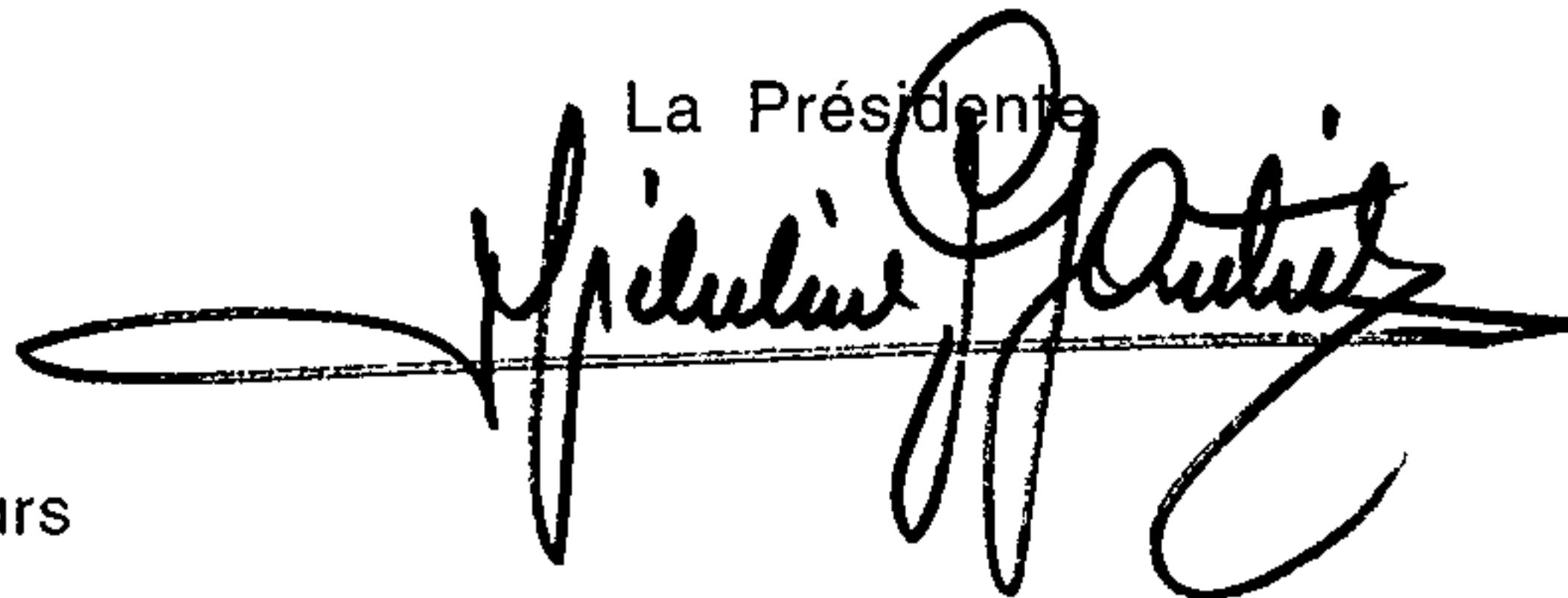
QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Eric BERLOTY né le 14 Novembre 1952 à Boulogne Billancourt (92), demeurant 4 Avenue Victor Hugo PARIS 16°, Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Monsieur ROUSSEAU qui assume la fonction de Commissaire aux Comptes titulaire à la suite du départ en retraite de Monsieur PLESSIS. Son mandat prendra fin en même temps que celui du Commissaire aux Comptes titulaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à 17 heures trente et les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal.

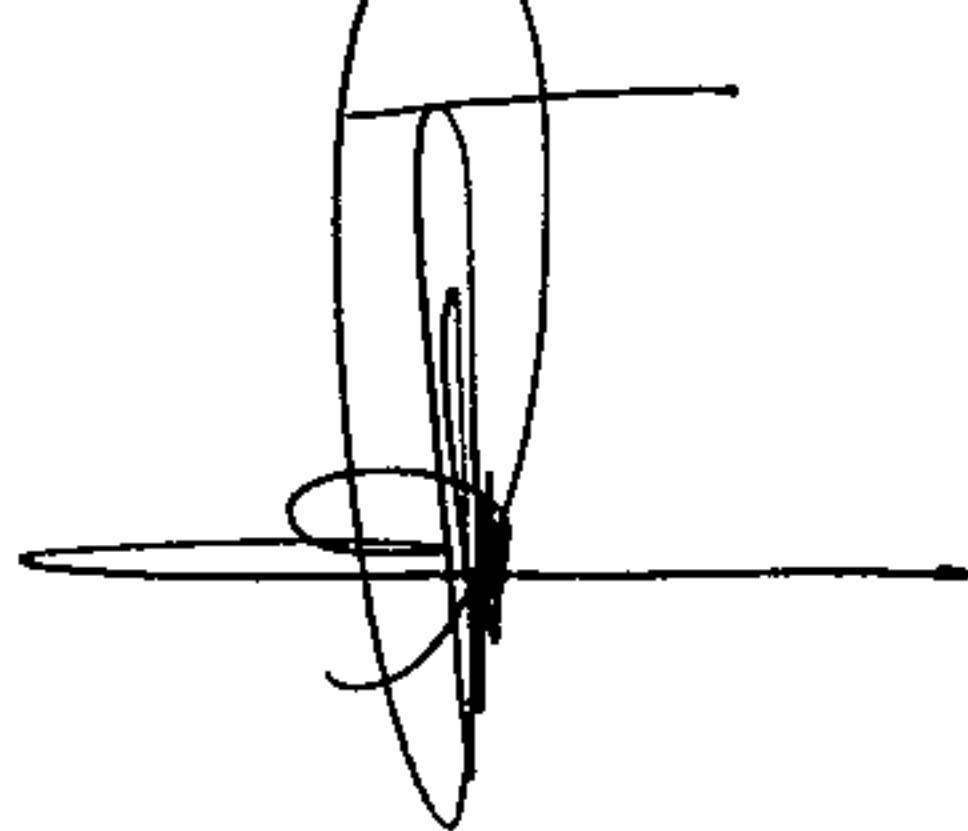
La Présidente



Les Scrutateurs

Le Secrétaire

Cath. Gautier



T. Milon

Copie certifiée conforme
à l'original

